| SDIS 49 | Fiche opérationnelle – Incendie | FOP-INC-112 |
|------------------------------|---------------------------------|--------------|
| Groupement des Opérations | Codes d'évacuation | Page 1 sur 1 |

Référence:

✓ GTO Engagement en milieu vicié.



1. Contexte:

Afin de pouvoir alerter sans délai l'ensemble des personnels engagés d'un danger imminent (menace de phénomène thermique, risque immédiat de survenue d'une explosion, risque d'un effondrement de la structure, véhicule risquant de pénétrer le balisage, plusieurs binômes en détresse ou tout autre phénomène nécessitant une évacuation immédiate), il est nécessaire d'adopter un signal d'alerte pour l'évacuation urgente d'une structure ou d'une zone d'intervention. Ce signal doit être reconnaissable de tous.

2. Mise en œuvre:

Dès lors qu'un danger imminent menaçant un ou plusieurs binômes est détecté : le signal est déclenché par n'importe quel intervenant.



- A la voix : « Évacuation, évacuation, évacuation »,
- Par radio : « Évacuation, évacuation » sur l'ensemble des fréquences tactiques,
- Par un signal sonore (deux tons, sifflet, mégaphone, etc...),
- Relayer immédiatement ce signal.

3. Conduite à tenir :

- Les deux tons pourront être activés par les conducteurs des engins dès réception de l'alerte,
- Dès le signal, les sapeurs-pompiers doivent, sans délai, quitter le bâtiment et rejoindre leur véhicule,
- Tous les intervenants doivent utiliser les itinéraires de repli ou de secours définis préalablement,
- Un comptage des effectifs est réalisé par chaque chef d'agrès, qui rend compte au COS ou au chef de secteur,
- Le recours à ce signal d'alerte d'évacuation est immédiatement signalé au CODIS.



Arrêt des engagements :

- Dès l'ordre donné, tous les engagements doivent être stoppés,
- O Seuls les binômes de sauvetage peuvent être engagés dans les règles strictes de sécurité et limités en personnels.



Le réengagement des personnels s'effectue sur ordre du COS.

Le référent de domaine Incendie

Le Directeur départemental
Des services d'incendie et de secours

Lieutenant-colonel Franck LUCAS

Contrôleur général Pascal BELHACHE

Version n° 1 – 15/01/2021

MAJ le :